



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

---

CONSEIL DES MINISTRES

COMIFAC/CM/co.ord/7/doc.d.14

6 novembre 2012

---

2

## **SOMMET DES CHEFS D'ETAT SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE**

### **NOTE DU SECRETARIAT**

#### **1. Rappel**

A l'initiative de la République du Cameroun et des partenaires au développement, le premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale s'est tenu en mars 1999 à Yaoundé en République du Cameroun. Au terme de ce sommet historique, il en est sorti la « Déclaration de Yaoundé » dans laquelle, les Chefs d'Etat présents, ont exprimé leur volonté de conserver et de gérer durablement leurs écosystèmes forestiers qui sont à la fois une richesse naturelle importante pour les générations présentes et futures, et une richesse écologique universelle.

Dans cette déclaration, les Chefs d'Etat ont reconnu le rôle important de la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion des écosystèmes forestiers et de la lutte contre la désertification dans la ligne des engagements internationaux souscrits par la communauté internationale, tout en ayant conscience du rôle de l'Etat dans l'élaboration et l'application des lois et règlements permettant une gestion durable des ressources naturelles. Ils se sont engagés à organiser d'autres sommets consacrés à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Enfin, les Chefs d'Etat avaient au cours de ce premier sommet donné mandat à leurs Ministres en charge de la gestion et de la conservation des écosystèmes forestiers, de veiller à la mise en œuvre des résolutions issues dudit Sommet des Chefs d'Etat.

Le second Sommet des Chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers s'était tenu en février 2005 à Brazzaville en République du Congo et a abouti à de grandes décisions concrétisant les recommandations du Sommet de Yaoundé.

Parmi ces grandes décisions, l'on notera :

- La signature du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- L'Adoption du Plan de Convergence ;
- L'adoption du principe de la mise en place d'un mécanisme de financement sous-régional afin de garantir le financement du Plan de Convergence et des institutions de coopération sous-régionales en charge de sa mise en œuvre ;

- Les instructions aux Ministres en charge des Forêts et aux Ministres des Finances et du Budget des Pays d'Afrique Centrale de mettre en place dans chaque Etat, des mécanismes durables de financement du développement du secteur forestier.

Depuis bientôt huit (8) années après le second Sommet et plus de douze ans après celui de Yaoundé, les Chefs d'Etat ne se sont plus réunis pour mesurer le chemin parcouru depuis Brazzaville bien que beaucoup d'évènements importants soient intervenus dans le secteur Forêt et Environnement au plan sous-régional et international. Au cours de la session ordinaire des Ministres des pays de l'espace COMIFAC tenue à Bangui en 2008, il avait été décidé de la tenue du troisième Sommet en 2009 et la République Démocratique du Congo avait exprimé la volonté à abriter l'évènement. La dernière session ministérielle extraordinaire tenue à N'Djamena en juin 2012 a renouvelé la nécessité de la tenue de ce troisième Sommet. Les dates et le lieu de ce sommet devront être définis par la session ministérielle.

## **2. Objet de la note**

Les dispositions de l'article 7 du Traité stipulent que « le Sommet des Chefs d'Etat arrête les orientations de l'organisation pour la mise en œuvre des engagements tels définis à l'article premier du Traité. Le sommet se tient à la demande des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou à celle du Conseil des Ministres ».

Ces conditions sont bien remplies car, les différents Conseils des Ministres qui ont eu lieu durant ces dernières années ont demandé la tenue du troisième Sommet des Chefs d'Etat pour non seulement faire le point des avancées au niveau de la sous-région concernant la mise en œuvre des engagements pris par les Etats en ce qui concerne la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale, les problèmes liés au bon fonctionnement de la COMIFAC, mais également les questions de portée internationale de l'heure relatives au changement climatique et au processus REDD+.

Afin de mieux préparer techniquement ce sommet, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC par cette note soumet à l'attention des pays membres quelques thèmes devant être soumis à la haute appréciation et décision des Chefs d'Etat. Il s'agit entre autres de :

- L'état de la mise en œuvre de l'agenda 21 en Afrique Centrale dans le cadre des conventions internationales sur l'environnement ratifiées par les Etats ;
- Le bilan de la mise en œuvre du Plan de convergence (2005-2012) ;
- L'adoption du Plan de Convergence décennale version révisée (2013-2023) ;
- Le financement durable de la COMIFAC : propositions de décisions en vue de la sauvegarde de l'institution ;
- Les Décisions concernant l'application (appropriation) au niveau des Etats des directives et autres instruments juridico normatifs adoptés par les instances délibérantes (Conseil des Ministres, Sommet des Chefs d'Etat) de la COMIFAC ;
- L'approbation par les Chefs d'Etat du Plan d'action sous-régional pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune et les questions de Coopération sous régionale en matière de braconnage transfrontalier ;
- La situation des institutions partenaires et les décisions concernant leur redynamisation conformément aux instructions des Chefs d'Etat lors du Sommet de Brazzaville.

Les contributions des pays membres sont attendues en vue de la bonne préparation technique de ce sommet des Chefs d'Etat en ce qui concerne les différents sujets à soumettre aux décisions des Chefs d'Etat pour le bon fonctionnement de la COMIFAC et les institutions partenaires d'une part et pour la mise en œuvre efficiente du Plan de convergence d'autre part.